

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 12 juin 2025**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FLUX - Exercice 2025**

—————  
**Pour 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association FLUX pour un montant de 2 500 €.**

\*\*\*

L'association **Flux**, située au 3 rue du Cosquer à Quimper, est un **tiers-lieu inclusif et apprenant**. Elle a pour vocation de créer un espace collectif et convivial où se croisent des activités variées autour de l'éducation, de la création, de la solidarité, des luttes pour le droit des femmes et des minorités de genre, et de l'innovation sociale.

Parmi ses principales activités figurent :

- **café associatif** : un lieu de rencontre ouvert à toutes et tous, avec des horaires d'accueil conviviaux ;
- **fablab et ateliers créatifs** : pour fabriquer, bricoler, expérimenter ;
- **coworking** : bureaux partagés accessibles à la journée ou au mois ;
- **formations et événements** : animations, ateliers, séminaires, rencontres ;
- **soutien à l'inclusion** : le lieu est pensé pour être accessible à toutes et tous, avec une attention particulière à l'accueil des publics diversifiés ;
- **programme évènementiel** sur l'année (concert, théâtre, soirée poésie...).

Le projet est porté par une équipe de bénévoles et de professionnels issus de plusieurs associations locales, dont :

- **Les Portes Logiques** (numérique créatif) ;
- **Gwennili** (échanges interculturels) ;
- **Nous Toutes** (collectif féministe) ;
- **Kan ar Mor** (handicap) ;
- **La CTFES** (association LGBTI+).

L'association a sollicité une subvention à la commune dans le cadre de son fonctionnement 2025.

\*\*\*

Considérant l'intérêt local que présente l'action de l'association Flux dans le domaine sociétal sur le territoire de la commune de Quimper, après avoir délibéré (1 abstention ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association FLUX.